



Success™ Insecticide

avec l'actif Qalcova™

GROUPE	5	INSECTICIDE
---------------	----------	--------------------

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: spinosad 480 g/L
Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,04% à titre d'agent de conservation
Suspension

N° D'HOMOLOGATION 26835 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L

Corteva Agriscience Canada Company
2400, 215-2nd Street SW
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE
PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et chaussettes au cours du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. De plus, porter un casque de protection résistant aux produits chimiques lors de l'utilisation de l'équipement d'application à jet porté en cabine ouverte. Pour les mûres et framboises (sous-groupe de culture 13-07A), les petits fruits des genres Ribes, Sambucus et Vaccinium (sous-groupe de culture 13-07B; sauf les pimbinas et les airelles rouges) et les petits fruits de plantes naines (sous-groupe de culture 13-07G; sauf les bleuets nains et les canneberges), porter un casque de protection résistant aux produits chimiques lorsqu'un équipement d'application à jet porté doté d'une cabine ouverte est utilisé. Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type So'Wester, les chapeaux imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine ou du cockpit fermé pendant l'application. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive hors du site prévu de traitement est minime. Prendre en considération la vitesse du vent, la direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS appliquer dans les serres, à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi spécifique à la culture.

S'il s'agit d'une culture de maïs sucré, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, dans les 7 jours suivant l'application pour y effectuer de l'émasculature ou une récolte manuelle.

Dans le cas des cultures du sous-groupe 4-13B des légumes-feuilles du genre *Brassica*, des cultures du groupe 5-13 des légumes-tiges et légumes-fleurs du genre *Brassica*, ainsi que des cultures de chou-rave, ne pas pénétrer, ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées, dans les 3 jours suivant l'application pour y effectuer une récolte manuelle, de l'arrosage, de l'émondage, de l'écimage, de l'éclaircissage ou du palissage.

Pour les pommes de terre, la laitue de serre, les concombres, les poivrons, les tomates et les aubergines, ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées durant les 12 heures suivant l'application.

Pour effectuer toute autre activité, ne pas pénétrer les zones traitées, ni permettre aux travailleurs, aux adultes, aux enfants ou aux animaux de compagnie d'y pénétrer, avant que les résidus de pesticide n'aient séché.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées à la pulvérisation directe, à la dérive ou aux résidus sur la végétation en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver vers la végétation en fleurs pendant que les abeilles butinent dans la zone de traitement. Ce produit est nocif pour les parasitoïdes et les acariens prédateurs, et légèrement nocif pour les prédateurs vivant dans le feuillage. Prendre soin d'utiliser ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ne pas contaminer les habitats aquatiques, comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides, au cours du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation et des contenants.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

POUR LES APPLICATIONS PAR PULVÉRISATION PNEUMATIQUE, prévoir une zone tampon de 2 mètres (début de saison) ou de 1 mètre (fin de saison) entre l'extrémité en aval du vent de la rampe de pulvérisation et les habitats aquatiques sensibles comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides.

Ce produit est susceptible de s'écouler. Ne pas l'appliquer si les conditions sont propices à un ruissellement. Ne pas appliquer immédiatement après la pluie ou s'il y a prévision de pluie au cours de l'application ou dans les 48 heures suivant l'application.

Application par pulvérisation aérienne (pommes de terre seulement)

NE PAS appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification fine de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

Épandre avec un minimum de 30 litres par hectare. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des équivalents de système électronique de positionnement (GPS).

Précautions relatives à l'emploi

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange et le chargement des produits ainsi que le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions que doit prendre l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur l'étiquette pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'aéronef et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit doit être effectué conformément aux exigences suivantes:

Voir les instructions spécifiques de culture pour des mises en garde supplémentaires et les taux d'épandage recommandés. Lorsqu'une gamme de taux est indiquée, utiliser le taux le plus élevé en cas d'importantes populations d'insectes ou en cas d'intervalles de traitement étendus.

ENTREPOSAGE

Éviter le gel. Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides et fertilisants. Ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

L'insecticide Success est issu de la fermentation de *Saccharopolyspora spinosa*. L'utilisation de l'insecticide Success est recommandée dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée. L'insecticide Success doit être appliqué lorsque le dépistage indique que les densités d'insectes nuisibles ciblés ont atteint le seuil de nuisibilité économique. Suivre les directives d'utilisation particulières données sur cette étiquette pour supprimer les ravageurs cibles. L'insecticide Success (suspension concentrée) doit être mélangé avec de l'eau et appliqué uniquement au moyen d'un équipement d'application au sol. Tout agent de suppression des insectes peut devenir moins efficace avec le temps si les insectes ciblés développent une résistance à son mode d'action. La conformité aux stratégies locales de lutte antiparasitaire intégrée contribue à prolonger l'utilité de tous les produits antiparasitaires.

Ne pas pénétrer dans les lieux traités, ni permettre aux travailleurs d'y pénétrer, jusqu'à ce que les résidus de pesticide aient séché.

MODE D'EMPLOI – POMMES

Taux d'application

Toujours bien agiter avant d'utiliser. Éviter le gel. Consulter le tableau suivant.

Insecte nuisible	Taux d'application (mL de produit/ha)	Nombre maximum d'applications par culture par année
Larves de la tordeuse à bandes obliques	182	3

Directives d'application

Appliquer le produit dans au moins 1 000 L d'eau par hectare (la quantité d'eau varie selon la taille des arbres). Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 182 mL de produit par hectare, par application. Mélanger la dose recommandée de l'insecticide Success dans suffisamment d'eau pour assurer une pulvérisation adéquate et appliquer la solution diluée en utilisant l'équipement d'application au sol.

Accorder une attention particulière à la vitesse et au calibrage de l'équipement de pulvérisation et tenir compte de la vitesse du vent et du couvert végétal des arbres afin d'effectuer une pulvérisation suffisante de l'insecticide Success. Mouiller complètement toutes les parties des plantes avec la bouillie, jusqu'au point de ruissellement. Pour déterminer le nombre de litres de

bouillie de pulvérisation par hectare nécessaires pour la pommeraie, consulter le guide provincial des recommandations sur les cultures fruitières, ou des conseillers en matière de lutte antiparasitaire et des conseillers agricoles.

Période d'application

Surveiller les populations de larves au printemps, et effectuer l'application lorsqu'elles commencent à émerger et se nourrissent de façon active, mais avant qu'elles ne s'enroulent dans les feuilles. Pour supprimer les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et la densité des populations de larves pour déterminer le moment approprié pour l'application. Une seconde application 7 à 10 jours après la première peut être nécessaire pour obtenir une suppression. N'appliquer que si les seuils-limites ont été dépassés. La dose saisonnière maximale de l'insecticide Success est de 546 mL/ha. Éviter de traiter des générations successives d'insectes avec la même catégorie de produits antiparasitaires afin de retarder le développement de résistance. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

Délai d'attente avant la récolte: Ne pas appliquer à moins de 7 jours de la récolte.

MODE D'EMPLOI - POMMES DE TERRE

Taux d'application

Insecte nuisible	Taux d'application (mL produit/ha)	Dose saisonnière maximale (mL produit/ha/année)
larves du doryphore de la pomme de terre	83 – 167	250
larves de la pyrale du maïs	125	

Directives pour l'application

Bien agiter avant l'emploi. Éviter le gel. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau jusqu'à la moitié (½) du volume total de solution de pulvérisation requis. Commencer à agiter et ajouter la quantité requise de l'insecticide Success. Continuer de mélanger et d'agiter tout en remplissant le réservoir du pulvérisateur jusqu'à la quantité requise de solution de pulvérisation. Maintenir une agitation suffisante pendant l'application pour assurer l'uniformité du mélange à pulvériser. Ne pas laisser l'eau ni le mélange de pulvérisation refluer vers la source d'eau. Utiliser un équipement d'application terrestre à commande mécanique pouvant assurer une couverture complète de la zone ciblée. Orienter la rampe de pulvérisation et les buses pour obtenir une pulvérisation uniforme des cultures. Suivre les recommandations du fabricant sur l'espacement idéal des buses et la pression de pulvérisation afin d'optimiser l'uniformité de la couverture et de maximiser les dépôts dans la zone ciblée.

L'insecticide Success doit être mélangé avec de l'eau et peut être appliqué à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou par voie aérienne (pommes de terre seulement). Pour le traitement par voie aérienne, utiliser un volume minimum de pulvérisation de 30 L/ha. Se référer à la section de l'étiquette intitulée **Application par pulvérisation aérienne** pour des directives détaillées d'utilisation.

Période d'application

Utiliser l'insecticide Success aux taux indiqués, appliqué en pulvérisation foliaire pour supprimer les larves du doryphore de la pomme de terre et de la pyrale du maïs dans les cultures de pommes de terre. Pour supprimer les larves du doryphore de la pomme de terre, viser les oeufs en éclosion ou les petites larves. Utiliser le taux d'application le plus élevé si l'infestation est importante, ou si l'on prévoit d'autres éclosions d'oeufs. Une seconde application 7 à 10 jours après la première peut être nécessaire pour obtenir une suppression efficace. Pour une suppression de la pyrale du maïs, coordonner les applications de l'insecticide Success de façon à

ce qu'elles coïncident avec le moment où l'éclosion des œufs est à son plus haut niveau. Effectuer le dépistage de la pyrale du maïs en surveillant la ponte et l'éclosion des oeufs pour déterminer le moment d'application. Une seconde application après 7 jours peut être nécessaire si l'éclosion des oeufs se prolonge. Mélanger la dose requise dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage. La dose saisonnière maximale de l'insecticide Success est de 249 mL/ha. Éviter de traiter des générations successives d'insectes avec la même catégorie de produits antiparasitaires afin de retarder le développement de résistance. Consulter les conseillers de votre région et de votre province en matière de lutte antiparasitaire ainsi que des conseillers agricoles afin de déterminer le moment idéal pour les applications du produit dans votre région.

Délai d'attente avant la récolte : Ne pas appliquer l'insecticide Success à moins de 7 jours de la récolte.

MODE D'EMPLOI - GAZON ET PLANTES ORNEMENTALES EXTÉRIEURES

L'insecticide Success contient la matière active spinosad qui est dérivée d'un organisme d'origine naturelle. Il est recommandé dans des programmes de lutte antiparasitaire intégrée au sein des cultures et de l'appliquer lorsque l'observation sur le terrain indique que les densités d'insectes nuisibles ciblés ont atteint le seuil de nuisibilité économique. Consulter les directives provinciales et/ou des conseillers agricoles de la région. Suivre les directives d'utilisation particulières données sur cette étiquette pour la suppression des insectes nuisibles ciblés.

Taux d'application

Bien agiter avant l'emploi. Éviter le gel. Appliquer l'insecticide Success pour supprimer les insectes des plantes ornementales indiqués dans le tableau ci-dessous. Diluer l'insecticide Success dans l'eau et appliquer à l'aide d'un pulvérisateur manuel ou mécanique approprié afin d'assurer une couverture complète et uniforme des plantes. Essayer de pénétrer le feuillage dense mais éviter d'atteindre le point de ruissellement. La couverture doit être uniforme pour assurer une suppression efficace des insectes.

Insecte nuisible	Taux d'application (mL produit/1 000 L)	Nombre maximum d'applications par culture par année
larves de diprion, livrée d'Amérique, galéruque de l'orme, spongieuse, calligraphe du saule	25	4
thrips des petits fruits	50	3

Période d'application

Quels que soient les insectes nuisibles, attendre au moins 7 jours avant de faire une nouvelle application.

Chrysomélidés (comme la galéruque de l'orme et le calligraphe du saule) – pour supprimer efficacement les larves de galéruque de l'orme et de calligraphe du saule, appliquer le produit au printemps ou au début de l'été lorsque l'activité trophique est observée.

Thrips des petits fruits - pour supprimer efficacement cet insecte sur les plantes ornementales d'extérieur, il est recommandé de surveiller et d'appliquer le produit lorsque les populations d'insectes commencent à causer des dommages. Pour de meilleurs résultats, appliquer le produit au stade floral du développement et répéter 7 à 14 jours plus tard si la densité d'infestation le justifie.

Livrée (comme la livrée d'Amérique) - pour supprimer efficacement ces livrées, appliquer le produit dès l'apparition des cocons et diriger le jet de pulvérisation directement sur les cocons et le feuillage environnant dans un rayon d'au moins 1 mètre à partir du nid.

Larves de diprions - pour supprimer efficacement les larves de diprions, appliquer le produit dès l'apparition des larves (entre le 2^e et le 4^e stade larvaire).

Spongieuse - pour supprimer efficacement les larves de spongieuse, appliquer le produit lorsque les larves sont jeunes et que la plupart des œufs sont éclos.

Phytotoxicité sur les plantes ornementales

L'insecticide Success a été testé sur différentes variétés de plantes ornementales herbacées et ligneuses et aucun effet phytotoxique n'a été observé. Toutefois, étant donné qu'il est impossible de tester toutes les espèces, variétés et cultivars de plantes ornementales et que des facteurs comme l'environnement, la variété et le stade de croissance de la plante peuvent modifier les effets phytotoxiques, il est recommandé d'essayer le produit sur un nombre limité de plantes en utilisant la dose prévue, puis d'attendre de 5 à 7 jours afin de déterminer la phytotoxicité avant de traiter un grand nombre de ces plantes. Il appartient à l'applicateur/l'utilisateur de déterminer la phytotoxicité de l'insecticide Success sur les plantes traitées dans des conditions de culture commerciale.

HERBE À GAZON (PELOUSES, FERMES SEMENCIÈRES ET TERRAINS DE GOLF)

Taux d'application

Appliquer l'insecticide Success pour supprimer la pyrale des prés. Diluer l'insecticide Success dans l'eau et appliquer à l'aide d'un pulvérisateur manuel ou mécanique approprié. Utiliser la dose la plus élevée lors d'infestation importante.

Insecte nuisible	Taux d'application (mL produit/ha)	Nombre maximum d'applications par culture par année
Pyrale des prés	50-100	4

Pyrale des prés : pour supprimer plus efficacement les larves de pyrales des prés, appliquer le produit de préférence en fin d'après-midi ou en début de soirée. Attendre 12 à 24 heures après le traitement avant d'arroser ou de tondre la zone traitée. Attendre au moins 7 jours avant de procéder à une nouvelle application.

Instructions pour le mélange

Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau jusqu'à la moitié (½) du volume total de solution de pulvérisation requis. Commencer à agiter et ajouter la quantité requise de l'insecticide Success. Continuer de mélanger et d'agiter tout en remplissant le réservoir du pulvérisateur jusqu'à la quantité requise de solution de pulvérisation. Maintenir une agitation suffisante pendant l'application pour assurer l'uniformité du mélange à pulvériser.

Utiliser un équipement d'application au sol pouvant assurer une couverture complète de la zone ciblée. Orienter la rampe de pulvérisation et les buses pour obtenir une pulvérisation uniforme des cultures. Suivre les recommandations du fabricant sur l'espacement idéal des buses et la pression de pulvérisation et réduire au minimum la hauteur de la rampe afin d'optimiser l'uniformité de la couverture et de maximiser les dépôts dans la zone ciblée.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Corteva Agriscience Canada Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Corteva Agriscience Canada Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes plus petites que celles de la classification grossière de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La rampe de pulvérisation ne doit pas être plus de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

LÉGUMES-RACINES ET LÉGUMES-TUBERCULES

Hôte(s) : Raifort, radis, daïkon, rutabaga, navet
Insecte(s) nuisible(s) : Fausse arpeuteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères, et pour la répression de l'altise (*Phyllotreta spp.*, *Psylliodes napi*, *Systema frontalis*)
Taux : 87,4 g m.a./ha (182 mL de produit/ha)
Application : Appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour couvrir tout le feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.
Période : Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Pour le cas de la répression de l'altise, appliquer au stade d'émergence d'insectes adultes et réappliquer à intervalles de 7-10 jours, si nécessaire.

MAÏS SUCRÉ

Hôte(s) : Maïs sucré
Insecte(s) nuisible(s) : Pyrale du maïs
Taux : 39,8 g m.a./ha (83 mL de produit/ha)
Application : Appliquer l'insecticide Success à raison de 83 mL dans 1 000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 2 applications par année. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 83 mL de produit par hectare, par application. Une seconde application 7 à 10 jours après la première peut être nécessaire pour obtenir une suppression efficace. Délai d'attente avant récolte : 7 jours. Délai d'attente avant récolte du fourrage de maïs non-ensilé : 28 jours. Délai d'attente avant récolte du fourrage : 7 jours.

Période : Effectuer le dépistage de la pyrale du maïs pour surveiller la ponte et l'éclosion des oeufs. Afin d'obtenir une suppression efficace, coordonner les applications de l'insecticide Success de façon à ce qu'elles coïncident avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau.

LÉGUMES-FEUILLES CG 4-13

LÉGUMES-FEUILLES: SOUS-GROUPE DE CULTURES 4-13A

Hôte(s) : Amarante tricolore, amarante, aster des Indes, bident poilu, caya blanc, cham-chwi, cham-na-mul, cerfeuil, feuille fraîche; chipilin, chrysanthème des jardins, coriandre, feuille fraîche; mâche, cosmos, cresson, pissenlit, dang-gwi, aneth, feuille fraîche; oseille, dolnam-mul, ebolo, endive, scarole, grassé, foo yip, chénopode Bon-Henri, chénopode de Berlandier, jute, feuille, laitue amère, laitue pommée, laitue frisée, arroche, persil, feuille fraîche; plantain, lancéolé, primevère des jardins, pourpier potager, pourpier d'hiver, radicchio, épinard, baselle, épinard de Nouvelle-Zélande, chénopode géant, bette à carde, calalou, herbe-le-rail

Insecte(s) nuisible(s) : Fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères

Taux : 87,4 g m.a./ha (182 mL de produit/ha)

Application : Appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour couvrir tout le feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 1 jour.

Période : Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

LÉGUMES-FEUILLES DU GENRE BRASSICA: SOUS-GROUPE DE CULTURES 4-13B

Hôte(s): Roquette, rapini, brocoli chinois, moutarde d'Abyssinie, chou à grosses côtes, chou pak-choï, chou cavalier, cresson alénois, cresson de terre, chou à faucher, chou frisé, maca, mizuna, feuille de moutarde, radis (feuille), colza (feuille), roquette sauvage, bourse-à-pasteur, navet (feuille), cresson de fontaine

Insectes nuisibles : pour la suppression de la fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères; pour la répression de l'altise des crucifères et thrips, et pour la réduction des dommages causés par la cécidomyie du chou-fleur

Taux: I) 182 mL de produit/ha pour la suppression de la fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou et de la fausse-teigne des crucifères
II) 146 mL de produit/ha pour la répression des thrips, ainsi que la réduction des dommages causés par la cécidomyie du chou-fleur

Cas de la fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères et l'altise des crucifères

Application: Appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre les applications. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.

Période: Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Pour la répression de l'altise des crucifères, appliquer dès la première apparition de l'altise adulte. Répéter l'application à intervalles de 7 à 10 jours si la surveillance indique que cela est nécessaire.

Cas de la répression des thrips et de la réduction des dommages causés par la cécidomyie du chou-fleur

Application: Appliquer l'insecticide Success à raison de 146 mL par hectare. Une pulvérisation foliaire de 300 à 500 L d'eau par hectare est recommandée pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage.

Période: Dans le cas des thrips, appliquer dès leur première apparition. Dans le cas de la cécidomyie du chou-fleur, appliquer lorsque les seuils-limites du traitement localisé ont été atteints, tel que déterminé par la surveillance. Répéter l'application à intervalles de 7 à 10 jours si la surveillance indique que cela est nécessaire. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.

Hôte(s) : **Rhubarbe**

Insecte (s) nuisible(s) : Perce-tige de la pomme de terre (*Hydraecia micacea* (Esper))

Taux : 182 mL de produit/ha

Application : Appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour couvrir tout le feuillage, en s'attardant à bien couvrir les pétioles. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 1 jour.

Période : Les larves de perce-tige de la pomme de terre sont actives du début mai à la mi-juillet. L'insecte se nourrit des plantes autour des champs cultivés puis s'attaque ensuite aux champs de rhubarbe pour se nourrir des pétioles. L'insecticide Success doit être appliqué sur le feuillage dès qu'on s'aperçoit que les larves s'attaquent à la culture.

LÉGUMES-FRUIITS CG 8-09

Hôte(s) : Légumes-fruits GC 8-09 (aubergine d'Afrique, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicolore, okra, fausse aubergine, pépino, poivron, piment autre que poivron, aubergine écarlate, morelle réfléchie, tomatille, tomate, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées).

Insecte(s) nuisible(s) : Pyrale du maïs, doryphore de la pomme de terre, fausse arpentuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères

Taux :
I) 39,8 g m.a./ha (83 mL de produit/ha) pour la pyrale du maïs et le doryphore de la pomme de terre
II) 87,4 g m.a./ha (182 mL de produit/ha) pour la fausse-arpentuse du chou, la piéride du chou et la fausse-teigne des crucifères

Pyrale du maïs

Application : Appliquer l'insecticide Success à raison de 83 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour couvrir tout le feuillage. Ne pas effectuer plus de 2 applications par année. Une seconde application de 7 à 10 jours après la première peut être nécessaire pour obtenir une suppression efficace. Délai d'attente avant récolte : 1 jour.

Période : Effectuer le dépistage de la pyrale du maïs pour surveiller la ponte et l'éclosion des oeufs. Afin d'obtenir une suppression efficace, coordonner les applications de l'insecticide Success de façon à ce qu'elles coïncident avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau.

Doryphore de la pomme de terre

Application : Appliquer l'insecticide Success à raison de 83 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour couvrir tout le feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 1 jour.

Période : Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

Fausse-arpenreuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères

- Application : Appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour couvrir tout le feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 1 jour.
- Période : Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

FRUITS À PÉPINS CG 11-09

- Hôte(s) : Fruits à pépins GC 11-09 (pomme, azérole, pommette, cenelle, néfle, poire, poire asiatique; coing, coing de Chine; coing de Japon; tejocote, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées).
- Insecte(s) nuisible(s) : tordeuse à bandes obliques, enrouleuse trilignée, tordeuse du pommier, Tordeuse européenne, pique-bouton du pommier
- Taux : 87,4 g m.a./ha (182 mL de produit/ha)
- Application : Appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL dans au moins 1 000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 182 mL de produit par hectare, par application. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 7 jours.
- Période : Surveiller les populations de larves au printemps, et effectuer l'application lorsqu'ils commencent à émerger et se nourrissent de façon active, mais avant qu'ils ne s'enroulent dans les feuilles. Pour supprimer les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et la densité des populations de larves pour déterminer le moment approprié pour l'application. N'appliquer que si les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Éviter d'utiliser lorsque les abeilles butinent activement.

Pomme

- Hôte(s) : Pomme
- Insecte(s) nuisible(s) : la sésie du pommier (*Synanthedon myopaeformis*)
- Taux : 125 mL de produit/ha
- Application : Appliquer l'insecticide Success à raison de 125 mL dans 1500 L d'eau par hectare. Au moyen d'un pistolet, diriger le jet de façon à couvrir la partie inférieure du tronc des arbres, en particulier le point d'union et les coupures d'émondage. Une couverture complète est essentielle pour supprimer cet insecte nuisible.
- Période : Se servir des pièges de surveillance à bouquet phéromonal pour déterminer l'émergence d'adultes. Effectuer la première application dans les 10 jours suivant la première émergence d'adultes. Répéter les applications à intervalles de 7 à 10 jours pour couvrir la période d'activité des adultes jusqu'à un maximum de 7 applications. La période d'activité des adultes peut avoir lieu à peu près du début de juin jusqu'à la mi-août, mais il faut quand même surveiller pour s'assurer du bon moment.

LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA CG 5-13 et chou-rave

- Hôte(s) : GC 5-13 (brocoli, chou de Bruxelles, chou pé-tsai, chou pommé, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.)
Chou-rave
- Insecte(s) nuisible(s) : fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse teigne des crucifères; répression de l'altise des crucifères et des thrips, et réduction des dommages causés par la cécidomyie du chou-fleur.
- Taux : I) 182 mL de produit/ha pour la fausse-arpenteuse du chou, la piéride du chou, la fausse teigne des crucifères et l'altise des crucifères
II) 146 mL de produit/ha pour la répression des thrips et la réduction des dommages causés par la cécidomyie du chou-fleur

Fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse teigne des crucifères, altise des crucifères

- Application: Appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.
- Période : Surveiller les populations de larves et effectuer l'application lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Pour réprimer l'altise des crucifères, appliquer lorsque les insectes adultes apparaissent et réappliquer à intervalles de 7 à 10 jours au besoin.

Thrips et cécidomyie du chou-fleur

- Application: Appliquer l'insecticide Success à raison de 146 mL par hectare. Une pulvérisation foliaire de 300 à 500 L d'eau par hectare est recommandée pour assurer une couverture complète du feuillage.
- Période : Dans le cas des thrips, appliquer dès leur première apparition. Dans le cas de la cécidomyie du chou-fleur, appliquer lorsque les seuils-limites ont été atteints, tel qu'indiqué par la surveillance. Répéter l'application à intervalles de 7 à 10 jours si la surveillance indique que cela est nécessaire. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.

FRUITS À NOYAUX CG 12-09

- Hôte(s) : Fruits à noyaux GC 12-09 (abricot, abricot du Japon, cerise tardive, cerise de Nankin, cerise douce, cerise acide, jujube, nectarine, pêche, prune, prune d'Amérique, prune maritime, prune noire du Canada, prune myrobolan, prune Chickasaw, prune de Damas, prune japonaise, prune Klamath, prune à pruneau, prucot, prunelle, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)
- Insecte(s) nuisible(s) : Tordeuse à bandes obliques, enrouleuse trilineée, tordeuse du pommier, tordeuse européenne, pique-bouton du pommier, drosophile à ailes tachetées (*Drosophila suzukii*)
- Taux : 87,4 g m.a./ha (182 mL de produit/ha)

Cas de la tordeuse à bandes obliques, enrouleuse triligée, tordeuse du pommier, tordeuse européenne, pique-bouton du pommier

Application: Appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL dans au moins 1 000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 182 mL de produit par hectare, par application.

Délai d'attente avant récolte pour le sous-groupe de cultures 12-09A des cerises : 3 jours. Si 3 applications sont à effectuer, la première peut être faite jusqu'à 28 jours avant la récolte, la seconde jusqu'à 10 jours avant la récolte et la dernière application 3 jours avant la récolte.

Délai d'attente avant récolte pour le sous-groupe de cultures 12-09B des pêches : 1 jour pour les pêches et nectarines : attendre de 7 à 10 jours entre chaque application.

Période : Délai d'attente avant récolte pour le sous-groupe de cultures 12-09C des prunes : 3 jours pour les prunes, pruneaux et abricots : attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Surveiller les populations de larves au printemps, et effectuer l'application lorsqu'ils commencent à émerger et se nourrissent de façon active, mais avant qu'ils ne s'enroulent dans les feuilles. Pour supprimer les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et la densité des populations de larves pour déterminer le moment approprié pour l'application. N'appliquer que si les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Éviter d'utiliser lorsque les abeilles butinent activement.

Cas de la drosophile à ailes tachetées (*Drosophila suzukii*)

Application: Appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL dans au moins 1 000 L d'eau par hectare. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 182 mL de produit par hectare, par application. Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.

Délai d'attente avant récolte pour le sous-groupe de cultures 12-09A des cerises : 3 jours. Si 3 applications sont à effectuer, la première peut être faite jusqu'à 28 jours avant la récolte, la seconde jusqu'à 10 jours avant la récolte et la dernière application 3 jours avant la récolte.

Délai d'attente avant récolte pour le sous-groupe de cultures 12-09B des pêches : 1 jour pour les pêches et nectarines : Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application.

Période : Délai d'attente avant récolte pour le sous-groupe de cultures 12-09C des prunes : 3 jours pour les prunes, pruneaux et abricots : Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Le calendrier des traitements doit être fondé sur la présence de fruits mûrs.

Hôte(s) : **Cerisiers de Virginie dans les Provinces des Prairies seulement**
Insecte(s) nuisible(s) : Livrée des prairies
Taux : 25 mL de produit/1000 L d'eau. Ne pas utiliser plus de 1 000 L de volume d'eau/ha par application
Application : Diluer 25 mL d'insecticide Success dans 1 000 L d'eau. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 7 jours.
Période : APPLICATION LOCALISÉE SEULEMENT. La solution de pulvérisation doit être dirigée sur la toile et le feuillage environnant, à moins d'un mètre de la tente. Appliquer dès la première observation des toiles. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites

Hôte(s) : **Nectarines**
Insecte(s) nuisible(s) : Répression des thrips des petits fruits
Taux : 87,4 g m.a./ha (182 mL de produit/ha)
Application : Appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL dans au moins 1 000 L d'eau par hectare. Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison pour la suppression/répression de tous les insectes nuisibles dans les nectarines. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas utiliser plus de 182 mL de produit par hectare, par application. Délai d'attente avant récolte : 14 jours.
Période : Appliquer du début de la chute des pétales jusqu'à la chute des collerettes. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Si l'on constate que plus d'une application est nécessaire, attendre entre 7 et 10 jours entre les applications.

Hôte(s) : **Pêches**
Insecte(s) nuisible(s) : Répression de la petite mineuse du pêcher
Taux : 182 mL de produit par hectare
Application : Appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL dans au moins 1 000 L d'eau par hectare. Si une pulvérisation adéquate du couvert des plantes nécessite moins de solution par hectare, ajuster le volume de pulvérisation en conséquence tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (mL de produit/L d'eau). Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison. Délai d'attente avant récolte : 14 jours.
Période : Dans le cas des générations hivernantes, surveiller les populations de larves au printemps, et effectuer l'application lorsque les larves commencent à s'activer, du début de la chute des pétales jusqu'à la chute des collerettes. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à la première éclosion des oeufs. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites. Si l'on constate que plus d'une application est nécessaire, attendre entre 7 et 10 jours entre les applications. Éviter d'utiliser lorsque les abeilles butinent activement.

HARICOT MANGE-TOUT

Hôte(s) : Haricot mange-tout
Insecte(s) nuisible(s) : Pyrale du maïs
Taux : 39,8 g m.a./ha (83 mL de produit/ha)
Application : Appliquer l'insecticide Success à raison de 83 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour couvrir tout le feuillage. Ne pas effectuer plus de 2 applications par année. Une seconde application 7 à 10 jours après la première peut être nécessaire pour obtenir une suppression efficace. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.
Période : Effectuer le dépistage de la pyrale du maïs pour surveiller la ponte et l'éclosion des oeufs. Afin d'obtenir une suppression efficace, coordonner les applications d'insecticide Success de façon à ce qu'elles coïncident avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau.

PLANTES ORNEMENTALES DES SERRES

Hôte(s) : Plantes ornementales des serres
Insecte(s) nuisible(s) : thrips des petits fruits
Taux : 24 g m.a./ha (50 mL de produit/ha)
Application : Appliquer l'insecticide Success à un taux de 24 g m.a./1000 L (50 mL de produit dans 1000 L d'eau), en s'assurant d'une couverture complète du feuillage. Effectuer au plus trois applications par cycle de culture à intervalles de 7 à 10 jours. Application au sol seulement.
Période : Surveiller les populations et effectuer une application dès les premiers signes d'infestation. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance.

LÉGUMES DE SERRE

Hôte(s) : Concombre de serre, poivron de serre, tomates de serre, aubergine de serre
Insecte(s) nuisible(s) : Suppression de fausse-arpenteuse du chou et pyrale du maïs, répression des thrips des petits fruits exposés
Hôte(s) : Laitue de serre
Insecte(s) nuisible(s) : Fausse-arpenteuse du chou
Taux : 120 mL de produit pour supprimer la fausse-arpenteuse du chou; 50 mL de produit pour réprimer les thrips des petits fruits exposés et supprimer la pyrale du maïs. Les taux sont en mL de produit par 1000 L d'eau

NE PAS laisser l'effluent ou l'eau de ruissellement des serres contenant ce produit pénétrer les lacs, les ruisseaux, les étangs ou tout autre plan d'eau.

Fausse-arpenteuse du chou

Application : Appliquer l'insecticide Success à un taux de 120 mL de produit par 1000 L d'eau appliquée sous forme de pulvérisation diluée. Ne pas appliquer un volume de pulvérisation de plus de 1000 L/ha pour le concombre de serre, le poivron de serre, les tomates de serre, et aubergine de serre ainsi que 500 L/ha pour la laitue de serre. Veuillez noter que l'utilisation de ce produit pour supprimer la fausse-arpenteuse du chou est limitée aux stades de croissance de la plante où une couverture complète peut être réalisée avec des volumes d'application de 1000 L/ha ou moins. Appliquer au moment de l'éclosion des oeufs et à la première apparition des larves. Ne pas appliquer par nébulisateur ou brumisateuse. La surveillance est primordiale pour déterminer le moment approprié pour l'application. Répéter les applications si la surveillance indique que le taux d'infestation le demande. On peut effectuer trois applications d'insecticide Success par cycle de culture avec un minimum de 7 jours entre les applications. Délai d'attente avant récolte : 2 jours.

Suppression de pyrale du maïs et répression de thrips des petits fruits exposés

Application : Appliquer l'insecticide Success à un taux de 50 mL de produit par 1000 L d'eau appliquée sous forme de pulvérisation diluée. Effectuer les applications dans des volumes d'eau qui assurent une couverture complète. Le volume d'application maximum est de 2000 L/ha. Veuillez noter que l'utilisation de ce produit pour supprimer la pyrale du maïs et réprimer les thrips des petits fruits exposés est limitée aux stades de croissance de la plante où une couverture complète peut être réalisée avec des volumes d'application de 2000 L/ha ou moins. Pour la pyrale du maïs, appliquer dès l'éclosion des oeufs et à la première apparition des larves. Pour les thrips des petits fruits exposés, appliquer dès leur apparition. Ne pas appliquer par nébulisateur ou brumisateur. La surveillance est primordiale pour déterminer le moment approprié pour l'application. Répéter les applications si la surveillance indique que le taux d'infestation le demande. On peut effectuer trois applications de l'insecticide Success par cycle de culture avec un minimum de 7 jours entre les applications. Délai d'attente avant récolte : 2 jours.

RAISIN

Hôte(s) : Raisin
Insecte(s) nuisible(s) : Tordeuse de la vigne et des thrips
Drosophile à ailes tachetées
Taux : 87,4 g m.a./ha (182 mL de produit/ha)
Période : Pour la tordeuse de la vigne, effectuer la première application au moment de l'éclosion des oeufs. Dans le cas des thrips, commencer les applications lorsque le suivi indique qu'un traitement est requis. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils pour le traitement.

Tordeuse de la vigne et des thrips (répression seulement)

Application: Pour la répression de la tordeuse de la vigne et des thrips sur les raisins appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète de tout le feuillage. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 7 jours.
Période : Pour la tordeuse de la vigne, effectuer la première application au moment de l'éclosion des oeufs. Dans le cas des thrips, commencer les applications lorsque le suivi indique qu'un traitement est requis. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils pour le traitement.

Drosophile à ailes tachetées

Application: Pour la suppression de la drosophile à ailes tachetées appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Attendre de 7 à 10 jours entre chaque application. Délai d'attente avant récolte : 7 jours.
Période : Dès que le parasite est déterminé à être présent dans le vignoble.

CANNEBERGES

Hôte(s) : Canneberge
Insecte(s) nuisibles(s) : Pyrale des atocas (*Acrobasis vaccini*), tordeuse des canneberges (*Rhopobota naevana*), tordeuse soufrée (*Sparganothis sulfureana*)
:
Taux : I) 175 g m.a./ha (365 mL de produit/ha) pour la pyrale des atocas
II) 87,4 g m.a./ha (182 mL de produit/ha) pour la tordeuse des canneberges et la tordeuse soufrée

Pyrale des atocas (répression seulement)

Application : Appliquer l'insecticide Success à raison de 365 mL dans au moins 500 L d'eau par hectare pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Appliquer de 1 à 3 applications par année à intervalles de 7 à 10 jours. Délai d'attente avant récolte : 21 jours.

Période : Selon le stade phénologique de la plante : entre 3 à 7 jours après le 50% de nouaison, ce qui correspond aux premières éclosions d'oeufs.

Tordeuse des canneberges et tordeuse soufrée

Application : Appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL dans au moins 500 L d'eau par hectare pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Si la pyrale des atocas est présente en même temps que la tordeuse des canneberges ou la tordeuse soufrée, on peut utiliser le taux plus élevé de 365 mL par hectare dans au moins 500 L d'eau. Appliquer de 1 à 3 applications par année à intervalles de 7 à 10 jours. Délai d'attente avant récolte : 21 jours.

Période : Viser les oeufs à l'éclosion ou les petites larves. La surveillance est primordiale pour obtenir le moment approprié pour l'application. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. Pour minimiser la contamination des eaux de surface lors de l'utilisation sur les canneberges, les eaux résiduaires doivent être endiguées et rejetées lorsque le niveau de la matière active est $\leq 49 \mu\text{g m.a/L}$.

On peut appliquer l'insecticide Success sur les canneberges par pulvérisateur agricole (à rampe), par pulvérisateur à jet porté ou par chimigation. Pour cette dernière méthode, lire la section ci-dessous.

Directives pour la chimigation

NE PAS appliquer l'insecticide Success par chimigation sur les autres cultures

mentionnées dans cette étiquette. On peut appliquer l'insecticide Success au moyen d'un système d'aspersion en hauteur fixe en couverture intégrale qui appliquera l'eau uniformément et à l'intérieur des limites d'un périmètre fermé de digues. Ne pas appliquer ce produit à travers tout type de système d'irrigation. Les systèmes d'aspersion qui fournissent un faible coefficient d'uniformité, comme les unités à poussée hydraulique, ne sont pas recommandés. Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut réduire l'efficacité ou laisser des résidus de pesticide illégaux sur la culture.

Un réglage approprié du système de chimigation est essentiel pour obtenir le taux voulu par hectare de façon uniforme et pour minimiser le temps de lessivage. En cas de questions au sujet du réglage, contacter le fabricant de l'équipement ou un autre expert.

Exigences sur le plan de l'équipement

- Le système doit comporter une coupure anti-retour, ou un antirefouleur approuvé, ou un clapet de retenue fonctionnel approuvé, un brise-vide (y compris un hublot d'inspection), et un drain à faible pression situé convenablement sur le tuyau d'irrigation pour prévenir toute contamination d'une source d'eau par refoulement, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit comporter un clapet de retenue à fermeture rapide, automatique et fonctionnel pour bloquer le débit de fluide vers la pompe d'injection. Un système de confinement secondaire autour de l'orifice d'injection doit être en place.

- Le tuyau d'injection de pesticide doit aussi comporter un clapet fonctionnel, normalement fermé, situé à l'entrée du système d'injection pour empêcher l'aspiration du fluide du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé automatiquement ou manuellement.
- Le système doit comporter des commandes d'interverrouillage fonctionnelles pour fermer automatiquement l'injection de pesticide lorsque la pression d'eau tombe ou que le débit d'eau s'arrête. Sinon, en l'absence d'un tel système automatique, la procédure d'injection doit être continuellement surveillée par un préposé qui est en mesure de fermer manuellement l'injection de pesticide si ces circonstances surviennent.
- Les systèmes doivent comporter un doseur, comme une pompe à mouvement alternatif rectiligne (ou un débitmètre sur inducteur), bien conçu et compatible avec les pesticides et pouvant être muni d'un système d'interverrouillage.
- Le réservoir qui contient le mélange insecticide doit être exempt de rouille, de fertilisant, de sédiments et de toute matières étrangères, et être muni d'un tamis en ligne situé entre le réservoir et le point d'injection.
- Pour assurer un mélange uniforme de l'insecticide dans la conduite d'eau, injecter le mélange au centre du diamètre du tuyau ou au-delà d'un coude ou d'un té dans la conduite d'irrigation pour que la turbulence créée au niveau de ces points aide au mélange. Le point d'injection doit être situé après tous les dispositifs de prévention de refoulement de la conduite d'eau, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.

Précautions

- **NE PAS** raccorder un système d'irrigation utilisé pour l'application de pesticide à un système d'eau publique à moins que les dispositifs de sécurité requis pour les systèmes d'eau publique ne soient en place. Des règlements locaux spécifiques peuvent s'appliquer et doivent être respectés.
- Une personne qui connaît bien le système de chimigation et qui est responsable de son opération, ou qui est sous la supervision de la personne responsable, doit faire fonctionner le système et le fermer pour faire les ajustements nécessaires, le cas échéant.
- **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent cause une distribution non uniforme.
- **NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
- **NE PAS** appliquer avec de gouttelettes plus petites que celles de la classification fine se prescrite de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Effectuer les applications SANS utiliser de canon surelevé.
- **NE PAS** laisser la répartition de la pulvérisation dépasser la zone des planches de culture.

BAIES

Bleuet en corymbe et Bleuet nain

Hôte (s): Bleuet en corymbe et Bleuet nain

Insecte(s) nuisible(s): Répression de mouche de l'airelle (*Rhagoletis mendax*)

Taux: 52,8 - 105,6 g m.a./ha (110-220 mL de produit/ha)

Application: Appliquer l'insecticide Success à raison de 110-220 mL par hectare dans suffisamment d'eau (300-500 L/ha d'eau) pour assurer une couverture complète du feuillage. Utiliser le taux maximum en cas de population forte d'insectes. Ne pas effectuer plus de trois applications par saison. Délai d'attente avant la récolte: 1 jour.

Période: Les applications doivent se fonder sur la présence d'insectes adultes (mouches), comme il est déterminé par une surveillance locale. Attendre de 7 à 10 jours entre les traitements.

Hôte(s) :	Bleuet nain
Insecte(s) nuisibles(s) :	Répression de l'altise de l'airelle
Taux :	79,2 - 105,6 g m.a./ha (165-220 mL de produit/ha)
Application :	Appliquer l'insecticide Success à raison de 165 -220 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage. Utiliser le taux maximum en cas de forte population. Ne pas effectuer plus de trois applications par saison. Délai d'attente avant récolte: 3 jours.
Période :	Pour de meilleurs résultats, appliquer l'insecticide Success lorsque l'altise de l'airelle est au stade larvaire précoce. Si la surveillance indique que plus d'un traitement est nécessaire, attendre de 7 à 10 jours entre les traitements.
Hôte(s) :	Sous-groupe des framboises et mûres (groupe de cultures 13-07A) y compris mûre (Rubus spp.; y compris mûre des Andes, mûre arctique, mûre Bingleberry; mûre Black satin; mûre de Boysen; mûre Brombeere; mûre de Californie; mûre Chesterberry; mûre Cherokee; mûre Cheyenne; ronce des Alléghanys; mûre Coryberry; mûre Darrowberry; ronce bleue; roncier sans épines Dirksen; ronce laciniée; ronce discolorée; mûre Hullberry; mûre Lavacaberry; mûre de Logan; mûre Lowberry; mûre Lucretiaberry; mûre Mammoth blackberry; mûre Marionberry; mûre Moras; Mures deronce; mûre Nectarberry; ronce à flagelles; mûre Olallieberry; mûrier Oregon Evergreen; mûre Phenomenalberry; mûre Rangeberry; mûre Ravenberry; mûre Rossberry; mûre Shawnee; mûre Southern dewberry; framboise-mûre de Tay; mûre de young; Zarzamora et variétés et/ou hybrides de ces cultures); framboisier, rouge et noir (Rubus spp.); Wild Raspberry (Rubus muelleri); cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.
Insectes(s) nuisibles(e) :	Pour supprimer la tordeuse à bandes obliques, la fausse-arpenteuse du chou, la chenille arpeuteuse et l'arpenteuse tardive
Taux :	De 69,6 à 87,4 g m.a./ha (de 145 à 182 mL de produit/ha)
Application :	Appliquer entre 145 et 182 mL d'insecticide Success par hectare dans 300 à 500 L d'eau pour assurer une couverture complète. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation importante et/ou si les larves sont grosses. Maximum de 3 applications par année avec intervalles de 1 jour entre chaque application.
Période :	Surveiller les populations sur une base régulière et effectuer le traitement au moment de l'éclosion ou dès l'apparition de petites larves. Si c'est nécessaire, répéter les applications à intervalles de 7 à 10 jours.
Insectes(s) nuisibles(e) :	Drosophile à ailes tachetées
Taux :	165-220 mL de produit/ha
Application :	Appliquer l'insecticide Success selon une dose de 165 à 220 ml de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture soignée et complète. Au maximum, trois traitements par année, avec un intervalle minimum de cinq jours avant chaque nouveau traitement et un intervalle d'un jour avant la récolte.
Période :	Les applications doivent se fonder sur la présence d'insectes adultes (mouches), comme il est déterminé par une surveillance locale. Consulter les directives provinciales et les spécialistes locaux en vulgarisation pour observer les protocoles et les seuils de traitement.

Hôte(s) :	Sous-groupe des petits fruits des genres <i>Ribes</i>, <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> (groupe de cultures 13-07B), y compris sous-groupe des petits fruits y compris aronie; bleuet en corymbe (<i>Vaccinium</i> spp.); bleuet nain (<i>Vaccinium angustifolium</i> Aiton); gadelle odorante; goyave du Chili; gadellier noir (<i>Ribes nigrum</i> L.); gadellier rouge (<i>Ribes rubrum</i> L.); baie de sureau; Baie d'épine-vinette commune; groseille à maquereau; pimbina; Camerise; baie de gaylussaquier; casseille; amélanchier (baies de Saskatoon); gadelle indigène; baie de salal; argousier; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.
Insectes(s) nuisibles(e):	Pour supprimer la tordeuse à bandes obliques, la chenille arpentuse et l'arpentuse tardive
Taux:	De 69,6 à 87,4 g m.a./ha (de 145 à 182 mL de produit/ha)
Application:	Appliquer entre 145 et 182 mL d'insecticide Success par hectare dans 300 à 500 L d'eau pour assurer une couverture complète. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation importante et/ou si les larves sont grosses. Maximum de 3 applications par année avec un délai d'attente avant récolte de 3 jours.
Période:	Surveiller les populations sur une base régulière et effectuer le traitement au moment de l'éclosion ou dès l'apparition de petites larves. Si c'est nécessaire, répéter les applications à intervalles de 7 à 10 jours.
Hôte(s) :	Sous-groupe de petits fruits genres <i>Ribes</i>, <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> (groupe de culture 13-07B) sauf les pimbinas et les airelles rouges) : aronie; bleuet en corymbe (<i>Vaccinium</i> spp.); bleuet nain (<i>Vaccinium angustifolium</i> Aiton); gadellier du Missouri; goyave du Chili; gadelier noir (<i>Ribes nigrum</i> L.); gadelier rouge (<i>Ribes rubrum</i> L.); sureau; Baie d'épine-vinette commune; groseillier; Camerise; baie de gaylussaquier; casseille; amélanchier (baies de Saskatoon); gadelle indigène; salal; argousier; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.
Insectes(s) nuisibles(e):	Drosophile à ailes tachetées
Taux:	165-220 mL de produit/ha
Application:	Appliquer l'insecticide Success selon une dose de 165 à 220 ml de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture soignée et complète. Au maximum, trois traitements par année, avec un intervalle minimum de cinq jours avant chaque nouveau traitement et un intervalle d'un jour avant la récolte.
Période:	Les applications doivent se fonder sur la présence d'insectes adultes (mouches), tel que déterminé par une surveillance locale. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.
Hôte(s) :	Sous-groupe des petits fruits de plantes naines(groupe de cultures 13-07G), y compris raisin d'ours; myrtille; bleuet nain (<i>Vaccinium angustifolium</i> Aiton); chicouté; canneberge; airelle rouge; fruit de kunzea; pain de perdrix; fraise; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.
Insectes(s) nuisibles(e):	Pour supprimer la tordeuse à bandes obliques, la fausse-arpentuse du chou et l'arpentuse tardive
Taux:	De 69,6 à 87,4 g m.a./ha (de 145 à 182 mL de produit/ha)
Application:	Appliquer entre 145 et 182 mL d'insecticide Success par hectare dans 300 à 500 L d'eau pour assurer une couverture complète. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation importante et/ou si les larves sont grosses. Maximum de 3 applications par année avec un délai d'attente avant récolte de 1 jour.
Période:	Surveiller les populations sur une base régulière et effectuer le traitement au moment de l'éclosion ou dès l'apparition de petites larves. Si c'est nécessaire, répéter les applications à intervalles de 7 à 10 jours.

Hôte(s) : **Sous-groupe des petits fruits de plantes naines (groupe de cultures 13-07G, sauf les bleuets nains et canneberges)**: raisin d'ours; myrtille; chicouté; airelle rouge; fruit de kunzea; pain de perdrix; fraise; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.

Insecte(s) nuisible(s) : Drosophile à ailes tachetées

Taux: 145-182 mL de produit/ha

Application: Appliquer l'insecticide Success selon une dose de 145 à 182 ml de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture soigneuse et complète. Au maximum, trois traitements par année, avec un intervalle minimum de cinq jours avant chaque nouveau traitement et un intervalle d'un jour avant la récolte.

Période: Les applications doivent se fonder sur la présence d'insectes adultes (mouches), comme il est déterminé par une surveillance locale. Consulter les directives provinciales et les spécialistes locaux en vulgarisation pour observer les protocoles et les seuils de traitement.

Ne pas faire plus de deux applications consécutives d'insecticides du groupe 5 (spinosad et spinétorame)

SOUS-GROUPE DE CULTURES 22A DES LÉGUMES-BULBES ET LÉGUMES-TIGES

Hôte(s): Bambou (pousse); cactus (figue de Barbarie); laitue asperge; fenouil de Florence; fougère comestible; crambe maritime; cœur de palmier.

Insecte(s) nuisible(s): Fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères

Taux : 182 mL de produit/ha

Application: Appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture soigneuse et complète. Maximum de trois traitements par année. Attendre entre 7 et 10 jours entre les applications. Délai d'attente avant la récolte: 1 jour.

Période: Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

Hôte(s): Asperge

Insecte(s) nuisible(s): Criocère de l'asperge

Taux: 145 mL de produit/ha

Application: N'utiliser ce produit pour supprimer le criocère de l'asperge que sur les fougères seulement (après récolte des tiges). Appliquer l'insecticide Success à raison de 145 mL par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète et ce, pour un maximum de 3 applications par année. Délai d'attente avant la récolte : 60 jours.

Période: Surveiller les populations d'insectes sur une base régulière et effectuer l'application juste après l'éclosion des œufs afin de viser les premières larves. Si la surveillance indique qu'un autre traitement est nécessaire, attendre de 7 à 10 jours entre chaque application.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 22B DES LÉGUMES-PÉTIOLÉS

Hôte(s): Cardon; céleri; céleri chinois; pétasite du Japon; rhubarbe; udo; zuiki
Insecte(s) nuisible(s): Fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères
Taux: 182 mL de produit/ha
Application: Appliquer l'insecticide Success à raison de 182 mL de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture soignée et complète. Maximum de 3 traitements par année. Attendre entre 7 et 10 jours entre les applications. Délai d'attente avant la récolte: 1 jour.
Période: Surveiller les populations de larves et appliquer lorsque les seuils-limites ont été dépassés. Consulter les directives provinciales et les conseillers agricoles de votre région pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils-limites.

GROUPE DE CULTURES 3-07 : LÉGUMES-BULBES

Hôte(s) : Ail, rocambole, oignon ordinaire, oignon vert, poireau, ciboulette (feuilles fraîches), ciboulette chinoise (feuilles fraîches), échalote, ail des bois, oignon « Beltsville bunching », rocambole (bulbilles), et ciboule (feuilles)
Insecte(s) nuisibles(s) : Répression des thrips de l'oignon et des teignes du poireau
Taux : 218-262 mL de produit/ha
Application: Appliquer 218-262 mL de produit par hectare dans suffisamment d'eau et de pression pour s'assurer que la solution pulvérisable pénètre dans les aisselles des feuilles. Le volume d'eau recommandé est de 300-500 L/ha. Intervalle entre les applications : de 7 à 10 jours. Des applications multiples peuvent être nécessaires pour réprimer les thrips de l'oignon et les teignes du poireau. Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives d'insecticides du Groupe 5. Effectuer une rotation de l'insecticide Success avec un autre produit homologué pour la même utilisation dans une classe différente d'insecticide pour au moins une application. Ne pas effectuer plus de trois applications par année. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.
Période : Il est essentiel de surveiller la présence d'insectes nuisibles pour obtenir une bonne performance de l'insecticide Success contre la larve de la teigne du poireau. Thrips de l'oignon : Appliquer dès l'apparition des thrips en visant les œufs en éclosion et les petites nymphes. Teignes du poireau : Appliquer l'insecticide Success une semaine après capture maximale avec des pièges de surveillance à bouquet phéromonal, visant les œufs en éclosion ou les petites larves. Généralement, les applications effectuées le soir assurent une meilleure suppression.

BASILIC (FRAIS ET SEC), GRAINES D'ANETH

Hôte(s): Basilic (frais et sec), graines d'aneth
Insectes(s) nuisibles(s): Suppression de la fausse-arpenteuse du chou et répression des thrips
Taux: 182 mL de produit par hectare dans un volume suffisant d'eau pour une couverture complète du feuillage
Application: Pour supprimer la fausse-arpenteuse du chou et réprimer les thrips, appliquer d'insecticide Success à raison de 182 mL de produit par hectare dans un volume suffisant d'eau pour obtenir une couverture complète du feuillage. Répéter l'application si la surveillance indique que cela est nécessaire. Intervalle entre les applications : de 7 à 10 jours. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Délai d'attente avant récolte : un jour pour le basilic et 14 jours pour les graines d'aneth.
Période: Appliquer à l'éclosion des œufs ou sur les petites larves.

GINSENG

Hôte(s) :	Ginseng
Insectes(s) nuisibles :	Suppression des tordeuses
Taux:	De 145 à 182 mL de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage
Application:	Pour supprimer les tordeuses, appliquer l'insecticide Success à raison de 145 à 182 mL de produit par hectare dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage. Utiliser le taux le plus élevé si les populations sont importantes ou si les larves sont grosses. Répéter les applications en se basant sur l'observation des populations. Minimum de 7-10 jours entre les applications. Ne pas effectuer plus de 3 applications par année. Délai d'attente avant récolte : 3 jours
Période:	Appliquer à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves.

TRANSPLANTS DE SERRE DE SOUS-GROUPE DE CULTURES 4-13B: LÉGUMES-FEUILLES DU GENRE BRASSICA

Roquette (*Eruca sativa*), Rapini (*Brassica ruvo*), Brocoli chinois (*Brassica oleracea* var. *alboglabra*), Moutarde d'Abyssinie (*Brassica carinata*), Chou à grosses côtes (*Brassica oleracea* var. *costata*), Chou pak-choï (*Brassica rapa* ssp. *chinensis*), Chou cavalier (*Brassica oleracea* var. *viridis*), Cresson alénois (*Lepidium sativum*), Cresson de terre (*Barbarea vulgaris*), Chou à faucher (*Brassica napus* var. *pabularia*), Chou frisé (*Brassica oleracea* var. *sabellica*), Maca (*Lepidium meyenii*), Mizuna (*Brassica rapa* subsp. *nipposinica*), Feuille de moutarde (*Brassica juncea* ssp., y compris *B. juncea* ssp. *integrifolia* et *B. juncea* ssp. *tsatsai*), Radis, feuille (*Raphanus sativus* var. *sativus*, y compris *R. sativus* var. *mougri* et *R. sativus* var. *oleiformis*), Colza, feuille (*Brassica napus* var. *napus*, y compris *B. rapa* ssp. *trilocularis*, *B. rapa* ssp. *dichotoma* et *B. rapa* ssp. *oleifera*), Roquette sauvage (*Diplotaxis tenuifolia*), Bourse-à-pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), Navet, feuille (*Brassica rapa* ssp. *rapa*), Cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*), Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées

Hôte(s) :	Transplants de serre
Insectes(s) nuisibles:	Mouche du chou
Taux:	12,5 mL par 1000 plants
Application:	Appliquer Success comme traitement par bassinage avant la transplantation sur le terrain. Pour le traitement par bassinage, ajouter 12,5 millilitres de Success à deux litres d'eau par 1 000 plants. Immédiatement après le traitement, appliquer deux litres d'eau par 1 000 plants afin de rincer le produit du feuillage et le faire pénétrer dans le sol. Ne pas rincer le produit hors du substrat de culture des transplants. Procéder à une application par année
Période:	Appliquer avant la transplantation sur le terrain.

Précautions : Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant 3 jours, pour effectuer des activités de récolte manuelle, d'irrigation, d'élagage, d'étêtage, d'éclaircissage ou de palissage.

Pour les traitements par bassinage en serre, ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées, pendant le délai de sécurité (DS) de 24 heures après l'application.

NE PAS permettre aux effluents ou aux eaux de ruissellement de serres contenant ce produit de s'infiltrer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs ou d'autres plans d'eau.

TRANSPLANTS DE SERRE DE SOUS-GROUPE DE CULTURES 5-13: LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA

(Brocoli (*Brassica oleracea* var. *italica*), Chou de Bruxelles (*Brassica oleracea* var. *gemmifera*), Chou pommé (*Brassica oleracea* var. *capitata*), Chou pé-tsaï (*Brassica rapa* ssp. *pekinensis*), Chou-fleur (*Brassica oleracea* var. *botrytis*), Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées

Hôte(s) : CG5-13 *Brassica* greenhouse transplants

Insectes(s) nuisibles: Mouche du chou

Taux: 12,5 mL par 1000 plants

Application: Appliquer Success comme traitement par bassinage avant la transplantation sur le terrain. Pour le traitement par bassinage, ajouter 12,5 millilitres de Success à deux litres d'eau par 1 000 plants. Immédiatement après le traitement, appliquer deux litres d'eau par 1 000 plants afin de rincer le produit du feuillage et le faire pénétrer dans le sol. Ne pas rincer le produit hors du substrat de culture des transplants. Procéder à une application par année

Période: Appliquer avant la transplantation sur le terrain.

Précautions : Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant 3 jours, pour effectuer des activités de récolte manuelle, d'irrigation, d'élagage, d'étêtage, d'éclaircissage ou de palissage.

Pour les traitements par bassinage en serre, ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées, pendant le délai de sécurité (DS) de 24 heures après l'application.

NE PAS permettre aux effluents ou aux eaux de ruissellement de serres contenant ce produit de s'infiltrer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs ou d'autres plans d'eau.

MENTHE

Pour la répression des thrips. appliquer l'insecticide Success à un taux de 146 mL de produit par hectare.

Pour supprimer la fausse-arpenreuse du chou, appliquer l'insecticide Success à un taux de 182 mL de produit par hectare.

Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète de l'ensemble du feuillage. L'application doit être effectuée au moment de l'éclosion des oeufs ou des petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et de larves plus grosses. Répéter les applications en fonction de la surveillance des populations d'insectes.

Maximum de 3 applications par année et au moins 7 jours entre les applications. Délai d'attente avant récolte : 7 jours.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 7 heures pour la récolte et 12 heures pour toutes les autres activités.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'insecticide Success, insecticide du groupe 5. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Success et à d'autres insecticides du Groupe 5. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Success ou les insecticides du même groupe 5 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique. Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou visiter le site Web à l'adresse www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

012622

Code de l'étiquette: CN-26835-027-F

Remplace: CN-26835-026-E